

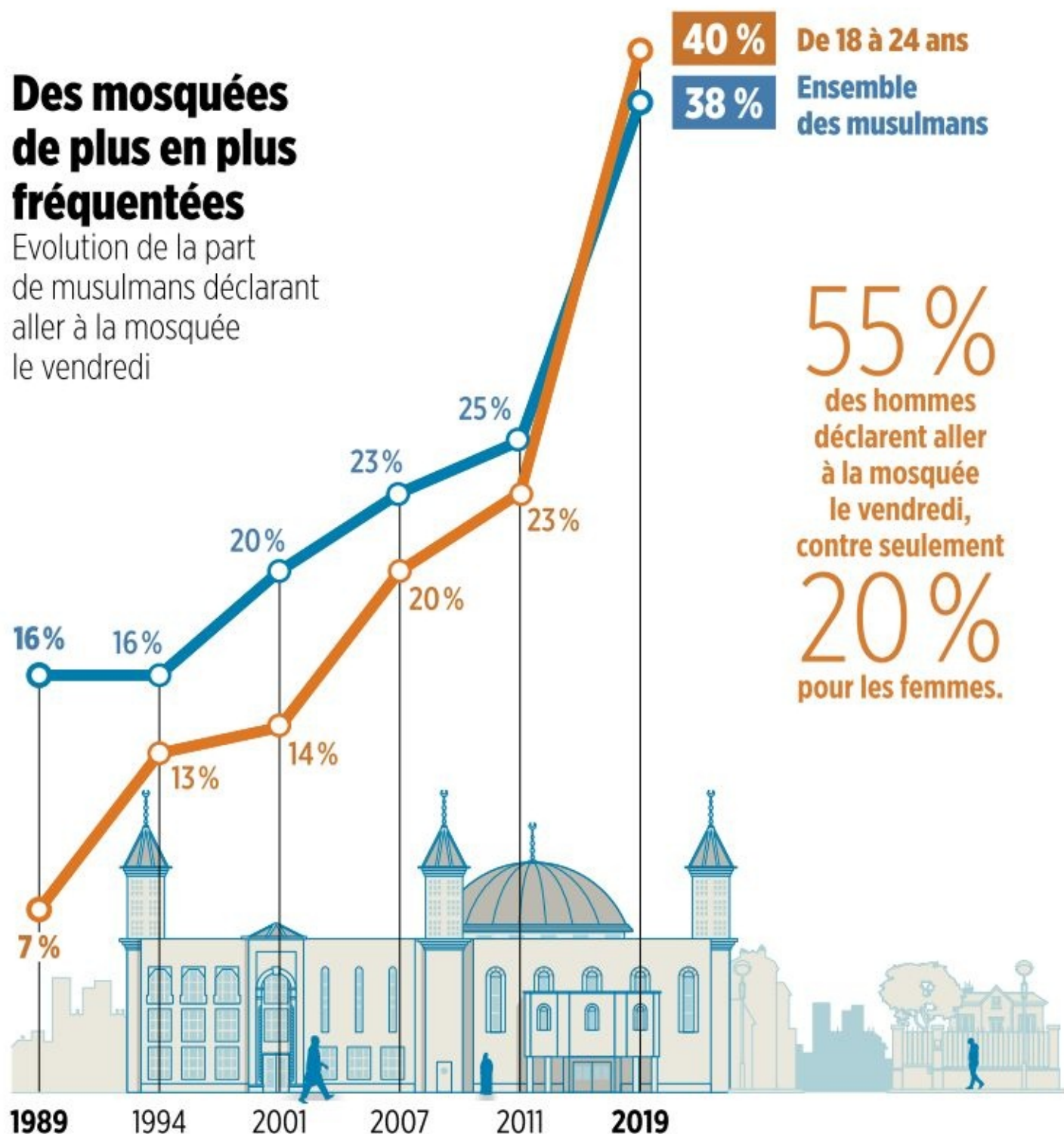


Trente ans après Creil

Ce que pensent les musulmans en France

Des mosquées de plus en plus fréquentées

Evolution de la part de musulmans déclarant aller à la mosquée le vendredi



Source : Etude Ifop pour « Le Point » et la Fondation Jean-Jaurès, août-septembre 2019.

55 % des hommes déclarent aller à la mosquée le vendredi, contre seulement 20 % pour les femmes.

■■■ *socialistes à l'époque, le voile à l'école, ce n'est pas grave. Ils ne comprennent pas le tournant idéologique des années 1980 après la révolution iranienne. Ils se sont désarmés jusqu'à la désagrégation sur ces questions* estime Didier Leschi, proche de Chevènement à l'époque, et spécialiste de la laïcité. Même bataille côté intellectuels, avec la tribune « Profs, ne capitulons pas ! » signée par Elisabeth Badinter, Alain Finkielkraut ou Régis Debray dans *Le Nouvel Observateur*, à laquelle répond l'« Appel pour une laïcité ouverte » d'Alain Touraine ou Gilles Perrault dans *Politis*. Incompréhension aussi chez les féministes, les historiques Yvette Roudy et Gisèle Halimi expliquant que le voile est un « apartheid », là où les jeunes sont plus conciliantes. Le clivage annonce l'opposition entre les universalistes, qui voient dans le voile la marque d'un islam misogyne, et les féministes intersectionnelles, pour qui il est un accessoire identitaire légitime (voir p. 78).

Mais, comme le souligne le livre « Les foulards de la discorde » (L'Aube), l'affaire de Creil a aussi divisé les musulmans. « Pourquoi ça le gêne le principal que nos filles portent un foulard ? Celles qui viennent avec des mini-

jupes ne le gênent pas », arguent alors les parents des collégiennes. Pour un représentant de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), proche du Maroc, le voile est « un impératif de pudeur ». Le recteur de la Grande Mosquée de Paris, proche de l'Algérie, se veut plus modéré, tout en dénonçant une « attitude discriminatoire ». Nous sommes au commencement du conflit pour la représentation d'une « communauté musulmane » jugée unie, sur fond de luttes d'influences entre les pays étrangers d'origine. Pour Ghaleb Bencheikh, actuel président de la Fondation de l'islam de France, Creil est une occasion manquée. « Il aurait suffi qu'une autorité religieuse dise "Circulez, il n'y a rien à voir" et cet avis aurait été plus important que les injonctions à emmitoufler des fillettes à peine nubiles ! Nous avons assisté à la défausse du ministre de l'Education nationale et à celle du Conseil d'Etat. De tergiversation en tergiversation, on se retrouve aujourd'hui avec la burqa », se désole l'islamologue.

Deux camps irréconciliables. Symboliquement, 1989, c'est aussi la première fois que l'institut de sondages Ifop se penchait sur les pratiques religieuses des musulmans. S'appuyant sur ce baromètre historique, Jérôme Fourquet, auteur de « L'archipel français » (Seuil), a mené une grande enquête auprès de la population de religion ou de culture musulmane. Les résultats montrent que, contrairement à ce qu'espérait SOS Racisme, Creil ne fut que l'aube d'une montée en puissance de l'orthopraxie. En 1989, seuls 7 % des 18-24 ans déclaraient fréquenter la mosquée le vendredi. Ils sont aujourd'hui 40 %. « L'évolution générale ne va pas dans le sens d'une sécularisation, mais d'une réaffirmation identitaire et religieuse », constate Jérôme Fourquet (voir p. 66). Mais son enquête vient aussi rappeler, s'il le fallait, que les « musulmans » ne sont pas un bloc homogène. Seul un tiers des femmes sondées par exemple dit porter le voile.

Aujourd'hui, à Creil, on essaie de tourner la page (voir p. 74). Deux camps irréconciliables perdurent : ceux qui y voient les prémices de l'implantation d'un islam politique, et ceux qui l'analysent comme la manifestation d'un racisme latent réfugié derrière le paravent de la laïcité. Cette laïcité qui continue à déchaîner les passions dès lors qu'elle concerne l'école. Sauf que les tensions ont émigré des salles de classe aux cantines ou aux sorties scolaires (voir p. 76).

« Quand on se souviendra de 1989, l'Histoire retiendra les tentatives de rapprochement des deux Allemagnes et aura oublié, je l'espère, notre mauvaise querelle de fichus ! » osait croire à l'époque le président du groupe socialiste, Louis Mermaz. Avec trente ans de recul, et quelle que soit son opinion, on peut lui donner tort ■

« De tergiversation en tergiversation, on se retrouve aujourd'hui avec la burqa. »

Ghaleb Bencheikh, président de la Fondation de l'islam de France

Fourquet : « Le “tchador” n’a pas encore dit son dernier mot »

Analyse. L’auteur de « L’archipel français » (Seuil) livre les principaux enseignements de sa grande étude auprès de la population musulmane.

PROPOS RECUEILLIS PAR THOMAS MAHLER

Le Point: Il y a trente ans éclatait l’affaire des foulards à Creil. Est-ce un tournant important dans la société française ?

Jérôme Fourquet: A partir du début des années 1980, il y a une prise de conscience collective, par la société française, non seulement de la réalité de la présence d’immigrés de culture musulmane sur son territoire, mais aussi du fait que cette immigration a vocation à rester sur place. La première date symbolique, c’est 1983, avec la Marche des beurs et les grèves dans l’automobile. On commence à parler de « la deuxième génération ». 1989 est une autre date clé, avec cette fois-ci une prise de conscience des défis que représente cette immigration musulmane, notamment sur le principe de la laïcité. Les signes religieux dans les établissements publics ne sont alors plus une problématique dans une société française qui est en train de s’apaiser sur la guerre des deux écoles et qui, comme l’écrit Marcel Gauchet en 1985 dans « Le désenchantement du monde », a déjà bien entamé son processus de sortie de la religion. L’affaire de Creil repose subitement la question de la manifestation du religieux dans l’espace public et, comme le montre bien le livre que viennent de publier les éditions de l’Aube et la Fondation Jean-Jaurès, « Les foulards de la discorde. Retours sur l’affaire de Creil. 1989 », ce retour du religieux, mais musulman, est particulièrement problématique pour la gauche française. La laïcité, élément structurant de l’identité de la gauche française, avait

toujours été pensée dans le contexte de l’opposition au catholicisme. Là, elle se retrouve confrontée à la religion musulmane, ce qui change énormément de choses.

Plus globalement, l’affaire de Creil va susciter un intense débat dans la société française autour de l’interrogation sur l’acclimatation possible de l’islam à notre modèle républicain. 1989 ouvre en quelque sorte une nouvelle ère et acte médiatiquement et sociologiquement l’existence de l’islam en France. L’Ifop, qui a pour vocation de suivre les évolutions de fond de la société française, a d’ailleurs commencé cette année-là à sonder et interroger la population de confession ou de culture musulmane. Trente ans après cet événement marquant, *Le Point* et la Fondation Jean-Jaurès ont demandé à notre institut de jeter un nouveau coup de projecteur sur cette population de confession ou de culture musulmane.

Quels sont les principaux enseignements de l’enquête ?

Le premier enseignement réside dans la puissance de l’orthopraxie, qui se renforce au fil du temps, notamment auprès des jeunes générations. L’orthopraxie désigne la capacité d’une religion à fixer des règles comportementales concernant la vie quotidienne et le fait que le public de croyants se conforme aux injonctions de la religion à laquelle il est rattaché spirituellement et culturellement. L’islam en comporte un certain nombre et son empreinte sur la vie quotidienne a gagné du terrain. En 1989, beaucoup ont cru à une crise d’adolescence et qu’il suffisait d’être patient. S’opposant à l’exclusion des collégiennes voilées de Creil, SOS

« Il y a trente ans, les débats tournaient autour du foulard. Aujourd’hui, dans la sphère scolaire, les tensions se cristallisent autour de la question du halal. »



Jérôme Fourquet

Politologue, directeur du département Opinion et stratégies d'entreprise de l'institut de sondages Ifop depuis 2011. Il a reçu le prix du Livre politique pour « L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée » (Seuil).

Racisme estimait que « le jean finira[it] par l'emporter sur le tchador ». Avec trente ans de recul, et alors que les jeunes qui avaient 15 ans à l'époque en ont aujourd'hui 45, on voit que l'empreinte de la religion sur cette population ne s'est pas effacée, bien au contraire.

Notre enquête montre ainsi que la proportion de personnes (de confession ou de culture musulmane) déclarant participer à la prière du vendredi à la mosquée a plus que doublé, passant de 16 % en 1989 à 38 % aujourd'hui. C'est spectaculaire. Bien sûr, il s'agit de déclaratif, et il faut donc relativiser cette assiduité affichée. Mais le biais déclaratif était le même dans le sondage de 1989. Ce que ces résultats traduisent, c'est que, dans cette population, la norme sociale est beaucoup plus religieuse aujourd'hui qu'il y a trente ans. Quand on regarde dans le détail, on observe que cette pratique est, comme dans les pays musulmans, beaucoup plus importante chez les hommes (55 % des hommes déclarent fréquenter la mosquée le vendredi, contre 20 % chez les femmes). Des

écarts importants apparaissent également selon les tranches d'âge. C'est l'inverse du catholicisme, c'est-à-dire que les générations les plus âgées apparaissent moins sous l'influence de cette injonction à la prière (seulement 28 % des plus de 50 ans disent aller à la mosquée le vendredi), alors que 49 % des jeunes disent se conformer à ce commandement. Le respect du jeûne pendant le ramadan est aussi en progression depuis 1989, passant de 60 % à 66 %. La progression s'est surtout faite au début des années 2000, période où s'est produit un réveil identitaire et religieux dans tout le monde musulman.

Troisième manifestation de l'empreinte religieuse sur la vie quotidienne : nous constatons une chute de la proportion de personnes de religion ou culture musulmane déclarant boire de l'alcool, même occasionnellement, passant de 35 % en 1989 à seulement 21 % aujourd'hui. Il y a sans doute, là encore, un biais déclaratif (et nous n'allons pas vérifier dans leur vie quotidienne!), mais, de nouveau, ce biais déclaratif valait aussi en 1989. Manifestement, à l'époque, le conformisme ambiant dans cette population était moins strict en la matière. Quatrième élément : la forte prégnance du halal, qui ne se limite plus à la viande. Parmi les sondés, 57 % disent consommer uniquement de la confiserie halal, mais 47 % achètent aussi des plats cuisinés halal et 48 % affirment systématiquement regarder la composition des produits alimentaires achetés pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de la gélatine animale ou du porc. Comme le poids de cette population musulmane a augmenté et que l'orthopraxie y est plus répandue, des acteurs économiques ont répondu à cette demande, et un marché s'est créé, facilitant et encourageant en retour le respect du halal par le consommateur. Il y a trente ans, lors de l'affaire de Creil, les débats tournaient autour du foulard. Aujourd'hui, dans la sphère scolaire, les tensions se cristallisent autour de la question du halal. Au regard de ces résultats, on constate que l'évolution générale ne va pas dans le sens d'une sécularisation, mais d'une réaffirmation identitaire et religieuse se manifestant notamment dans les comportements quotidiens.

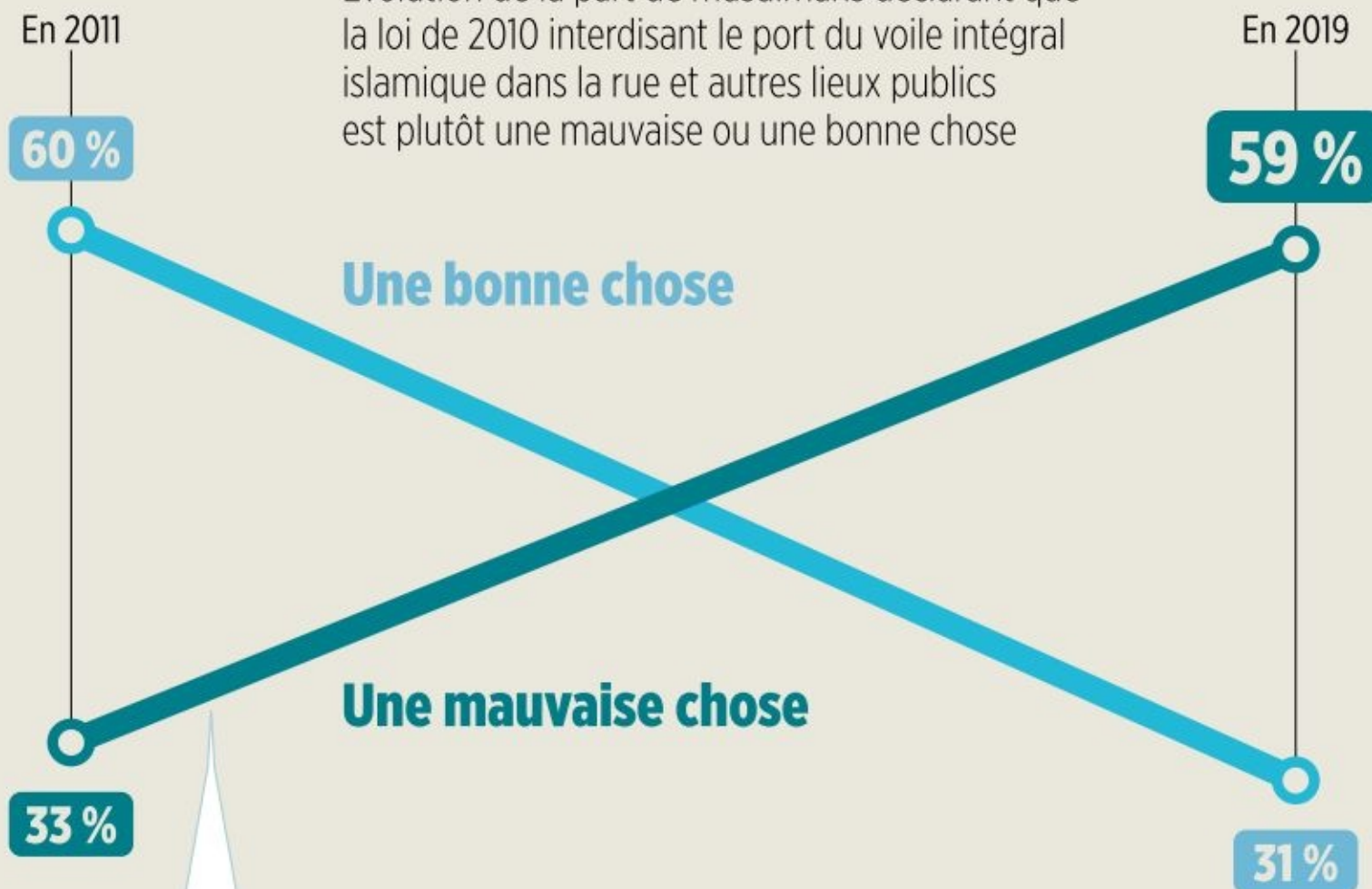
Qu'avez-vous observé concernant le rapport des musulmans à la laïcité ?

On constate que les musulmans, très majoritairement, déclarent (à 70 %) pouvoir pratiquer en toute liberté leur religion en France, un résultat rassurant. Mais pour autant ce diagnostic s'accompagne de fortes demandes pour adapter notre cadre laïque et républicain. Ils ne sont que 41 % à estimer que la pratique de l'islam doit être adaptée et aménagée pour se conformer à la laïcité à la française, contre 37 % qui estiment que c'est au contraire la laïcité française qui doit s'adapter, avec une forte minorité (19 %) qui ne se positionne pas sur cette question. Par rapport à 2011, on constate une progression de 8 points de ceux qui disent que c'est à la laïcité à la française de s'adapter. On observe également une forte progression de l'opposition à la loi de 2010 bannissant le voile intégral dans la rue. Ils sont 59 % à estimer que cette loi est plutôt une mauvaise chose, alors qu'ils n'étaient que 33 % dans ce cas en 2011. (Suite page 70) ■■■

Les pratiques musulmanes en

Voile intégral : opposition grandissante à l'interdiction

Evolution de la part de musulmans déclarant que la loi de 2010 interdisant le port du voile intégral islamique dans la rue et autres lieux publics est plutôt une mauvaise ou une bonne chose

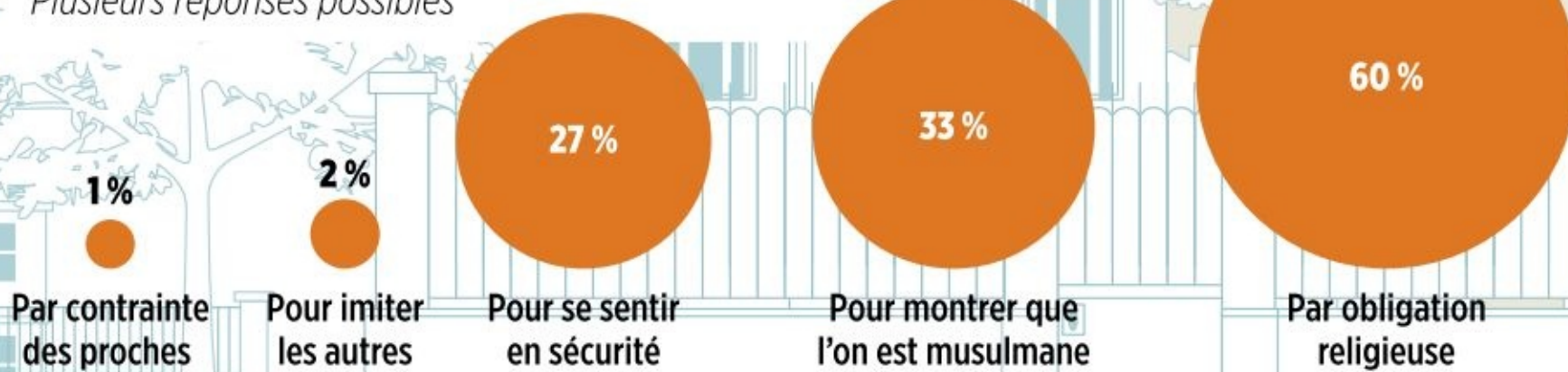


31 % des musulmanes déclarent en 2019 porter le hijab ou le niqab. En 2003, elles étaient 24 %.

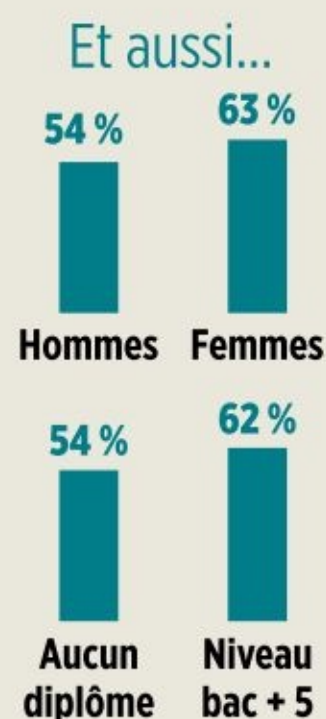
10 % des musulmanes déclarent en 2019 ne pas porter le hijab ou le niqab alors qu'elles l'ont porté autrefois.

Le port du voile, signe d'appartenance

Répartition des raisons pour lesquelles les femmes déclarent porter le voile, qu'il s'agisse du hijab ou du niqab, en 2019
Plusieurs réponses possibles

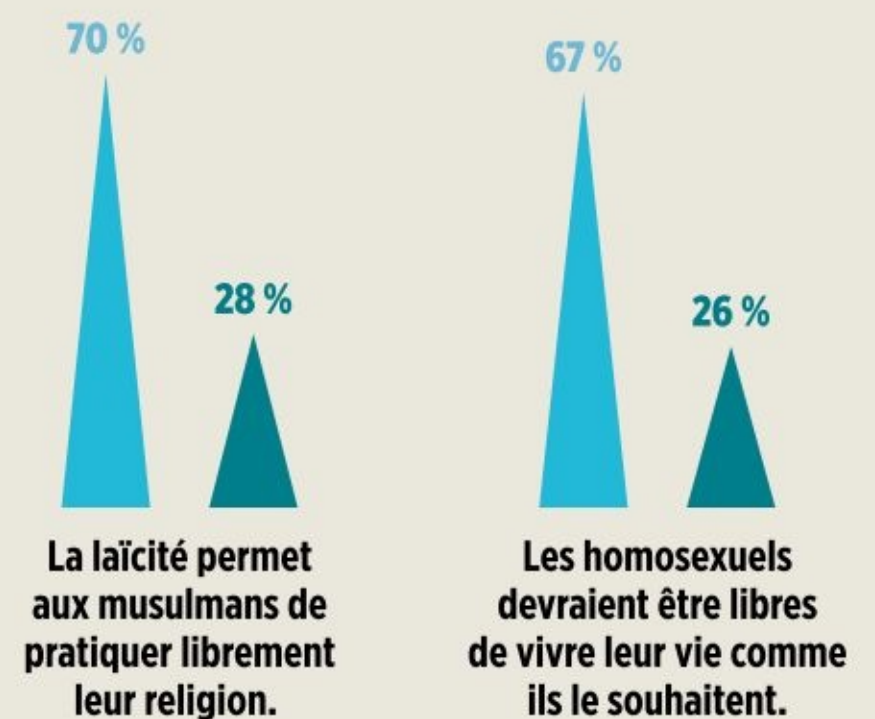


70 % des musulmans de moins de 25 ans pensent que la loi de 2010 interdisant la dissimulation du visage dans l'espace public est plutôt une mauvaise chose.



Les musulmans face aux grandes questions sociétales

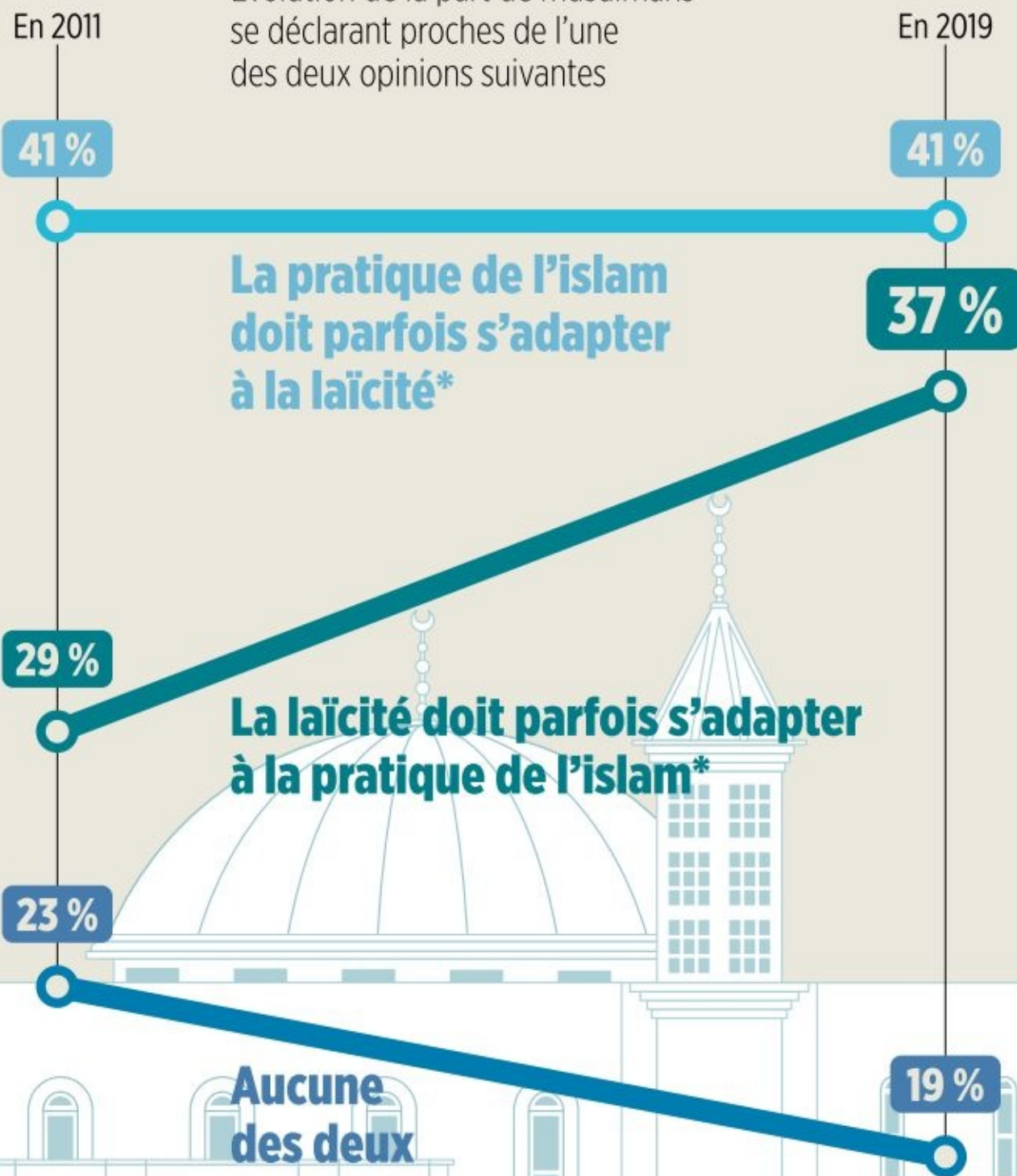
Part de musulmans en accord ou en désaccord avec les affirmations suivantes, en 2019



chiffres

La laïcité sous pression

Evolution de la part de musulmans se déclarant proches de l'une des deux opinions suivantes



* Intitulés complets des deux opinions :
 - la pratique de l'islam doit être adaptée et aménagée sur certains points pour être conforme à la laïcité à la française.
 - la laïcité à la française doit être adaptée et aménagée sur certains points pour être compatible avec la pratique de l'islam.

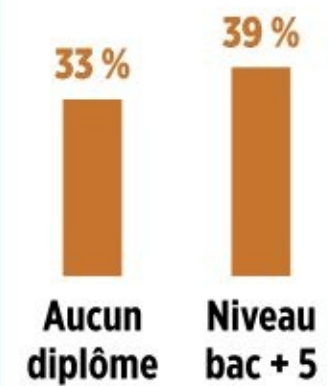
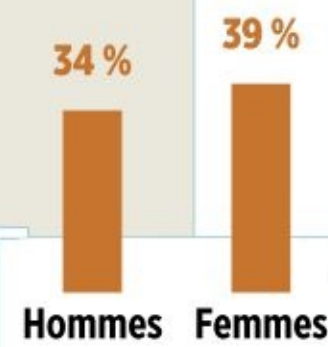
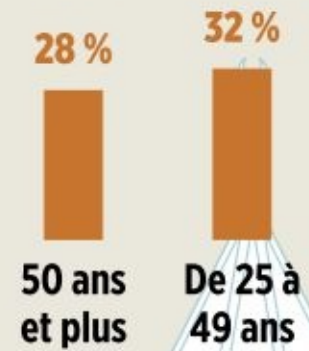
49%
 des musulmans de moins de 25 ans pensent que la laïcité doit s'adapter à la pratique de l'islam.



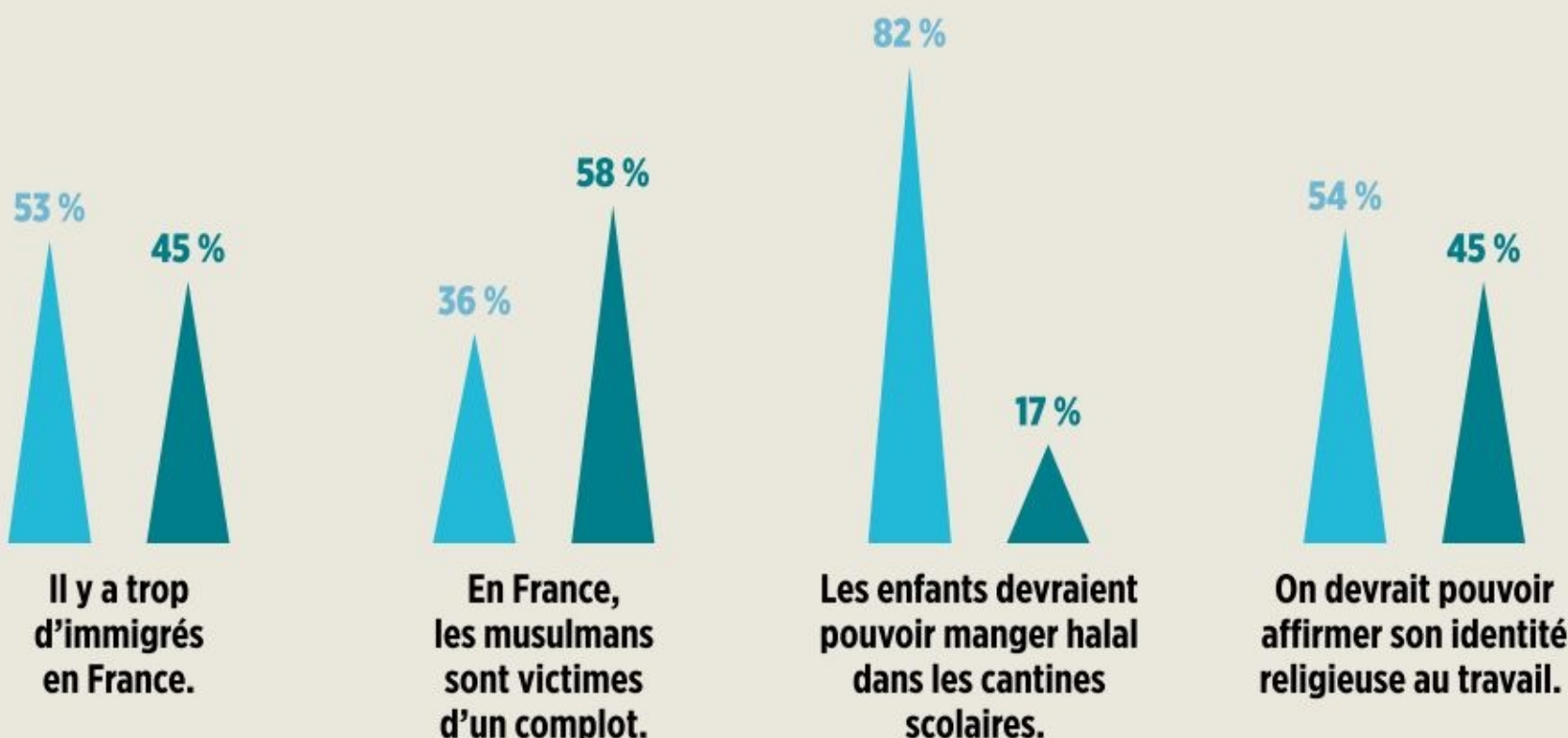
Les musulmans étrangers ou français par acquisition sont

43%
 à penser que c'est à l'islam de s'adapter à la laïcité. Ils ne sont que 39% chez les musulmans français de naissance.

Et aussi...



27%
 des musulmans pensent que la loi islamique, la charia, devrait s'imposer par rapport aux lois de la République.



Infographies : Hervé Bouilly.
 Illustrations : Philippe Puiseux.

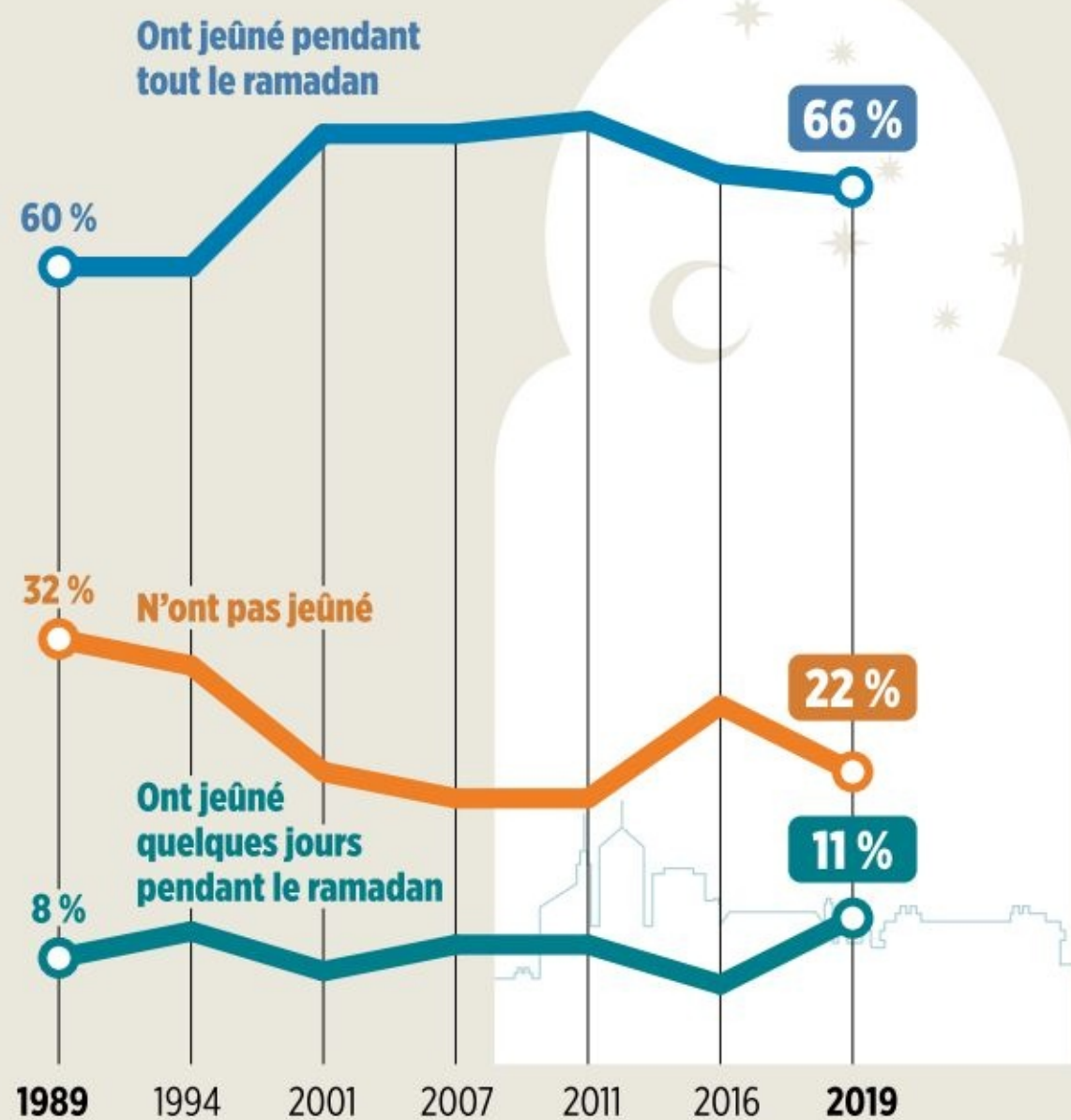
Ifop pour « Le Point » et la Fondation Jean-Jaurès, « Etude auprès de la population musulmane en France, trente ans après l'affaire des foulards de Creil ».

Enquête menée auprès d'un échantillon de 1 012 personnes, représentatif de la population de religion ou d'origine musulmane âgée de 15 ans et plus. Représentativité de l'échantillon assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée, nationalité).

Interviews réalisées par téléphone du 26 août au 9 septembre 2019.

Le ramadan, une pratique contrastée

Evolution du respect du jeûne pendant le ramadan, en % de la population musulmane



58 %
des musulmans achètent systématiquement de la viande halal.



48 %
des musulmans regardent systématiquement la composition des produits alimentaires pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'ingrédients non halal.

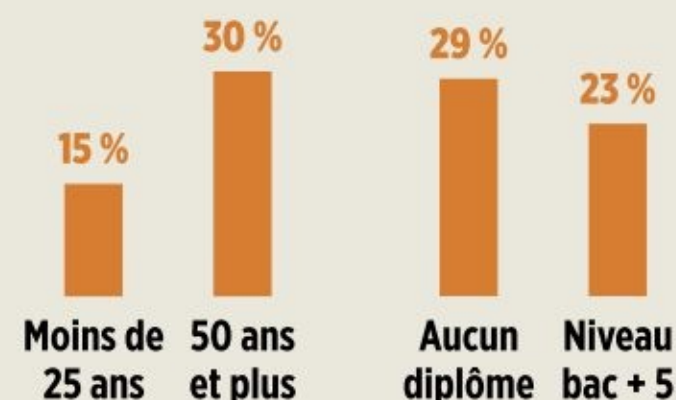
Source : Etude Ifop pour « Le Point » et la Fondation Jean-Jaurès, août-septembre 2019.

L'alcool n'a pas la cote

Evolution de la part de la population musulmane à qui il arrive de boire de l'alcool



Répartition de la population musulmane à qui il arrive de boire de l'alcool, selon l'âge et le niveau d'études, en 2019



■ ■ ■ (Suite de la page 67) Différents événements comme des contrôles policiers qui ont mal tourné (à Trappes ou à Toulouse notamment), ou la perception que cette loi serait une discrimination supplémentaire visant les musulmans, peuvent expliquer ce résultat.

Quand on regarde dans le détail, on voit que les demandes concrètes d'adaptation de la laïcité sont soutenues et parfois très massivement. Ainsi, 82 % des sondés pensent qu'on devrait pouvoir manger halal dans les cantines scolaires et 68 % estiment qu'une jeune fille devrait avoir la possibilité de porter le voile à l'école. L'islam étant une religion assez injonctive dans la vie quotidienne, ces injonctions se heurtent au cadre laïque.

Autre chiffre, 54 % déclarent également qu'on devrait avoir la possibilité d'affirmer son identité religieuse au travail. Après l'école et le halal, la question des signes ostentatoires dans le monde du travail monte depuis plusieurs années. Si 26 % des cadres disent qu'on devrait pouvoir affirmer son identité religieuse au travail, ils sont 38 % parmi les professions intermédiaires et 55 % chez les employés et ouvriers. Cette revendication est plus forte dans les milieux populaires et rappelle les débats qu'il y a eu par exemple à la RATP ou parmi le personnel de Roissy. Les organisations syndi-

cales, historiquement et culturellement de gauche, souvent très laïques, sauf la CFTC, sont confrontées à ces demandes. La CFTC revendique ses racines chrétiennes, mais ne fait pas grève pour exiger la présence d'un crucifix. Dans le monde du travail, là notamment où il y a beaucoup d'employés ou d'ouvriers, comme dans les transports publics, les chantiers ou les plateformes logistiques, ces questions des signes religieux ostentatoires se posent depuis plusieurs années. L'affaire de Creil n'était que le début, pas un prurit momentané, comme certains ont pu le penser. Pour autant, nous n'assistons pas à un assaut généralisé contre le cadre laïque, mais plutôt à de multiples demandes pour qu'on desserre le cadre républicain et laïque.

Parmi les personnes interrogées, 27 % sont d'accord avec l'idée que « la charia devrait s'imposer par rapport aux lois de la République », résultat qui est conforme avec l'étude de l'Institut Montaigne de 2016.

Les musulmans en France ne forment pas un bloc homogène. La grande majorité des musulmans demande des adaptations, mais une minorité se positionne sur un agenda beaucoup plus maximaliste et radical. A ce propos, un différentiel assez important se dessine ■ ■ ■

« 26 % des cadres musulmans disent qu'on devrait pouvoir affirmer son identité religieuse au travail. Ils sont 55 % chez les employés et ouvriers. »